

culins qui, en d'autres temps, portent de lourds fardeaux dans l'industrie et la société et qui se montrent compétents en ces domaines.

J'ai quelques ressources, monsieur l'Orateur, qui me permettent d'acquiescer à la demande de ma fille qui veut s'inscrire à un cours intensif de français, cet été, à l'Université Laval. Mais certains députés n'ont pas les moyens d'inscrire leurs filles à des cours de langue intensifs, car leur budget ne le leur permet pas. Ils savent qu'à leur mort, leur veuve et leurs survivants se retrouveront, aux termes des dispositions actuelles, dans le besoin, voire dans l'absolue pauvreté. De l'avis de certains députés, l'abnégation et la pauvreté sont des vertus fort louables. On sait que, dans certaines régions du globe, certains se couchent sur un lit de clous dans l'espoir d'atteindre à un plus haut degré de pureté. Je ne crois pas que nous puissions diriger le Parlement d'après cette théorie. A mon avis, les députés se doivent d'appuyer les propositions que le gouvernement leur soumet et qui tendent à redresser avec bien du retard un régime totalement imparfait.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'ÉNERGIE

BASSIN DES MINES—DÉCLARATION SUR LA FACTIBILITÉ DU PROJET D'USINE MARÉMOTRICE

L'hon. J. J. Greene (Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me demande si j'ai l'assentiment de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de faire une importante déclaration au sujet d'un projet d'énergie marémotrice dans les Maritimes.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, l'étude achevée récemment par le Bureau des études marémotrices de l'Atlantique constitue

un inventaire très complet des données techniques et économiques relatives à la mise en valeur éventuelle de l'énergie marémotrice dans la baie de Fundy. Le gouvernement fédéral a contribué d'une façon substantielle à cette étude en assumant les deux tiers du coût global qui s'élève à environ 2.3 millions de dollars. Outre cette contribution financière spécifique, un certain nombre de spécialistes et de hauts fonctionnaires des ministères de l'État ont consacré beaucoup de temps et d'effort, à titre gracieux, aux activités du Bureau des études marémotrices de l'Atlantique et de son comité du génie et de la gestion.

Bien que, dans l'immédiat, les perspectives de mise en valeur de l'énergie marémotrice ne soient pas très prometteuses, il est possible que les difficultés croissantes suscitées par les effets secondaires sur le milieu ambiant découlant de la production d'énergie électrique deviennent si graves dans l'avenir que l'énergie marémotrice, qui ne pose pratiquement aucun problème d'environnement et de pollution, présentera beaucoup plus d'intérêt qu'à l'heure actuelle. L'importante documentation réunie au cours de l'étude circonstanciée qu'on vient de terminer facilitera considérablement une nouvelle évaluation de l'énergie marémotrice si jamais elle est justifiée par certaines conditions, telles que les facteurs écologiques, les progrès techniques en matière de matériel de centrale marémotrice ou une baisse des prix.

Le gouvernement fédéral a contribué considérablement à l'aménagement de sources d'énergie électrique dans le Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Le Conseil d'expansion économique de la région atlantique a accordé une subvention de 12 millions de dollars pour la construction de la centrale thermo-électrique en Nouvelle-Écosse et une subvention de 20 millions de dollars pour aider à financer la centrale hydro-électrique du Nouveau-Brunswick. En outre, des prêts à long terme de plus de 125 millions de dollars ont été consentis ou promis en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique pour la construction de centrales thermo-électriques et pour un réseau de lignes de transmission et des installations connexes dans les deux provinces.

Stimuler la concurrence dans l'industrie dans les provinces Maritimes demeure un élément important de la politique du gouvernement fédéral. Cependant, le coût seul n'est pas l'unique considération. Nous devons collaborer étroitement avec les services publics des Maritimes pour nous assurer que leurs réseaux comportent une réserve suffisante pour satisfaire les besoins de nouvelles industries, qui ne peuvent attendre les quatre ou cinq années nécessaires à l'installation de nouvelles génératrices.